



Wallonie

THIMISTER-CLERMONT**Administration communale**

Centre 2 - 4890 THIMISTER-CLERMONT

☎ (087) 44.65.16

☎ (087) 44.55.77

Belfius : BE27 091-0004506-73



www.thimister-clermont.be



Cavalier Fonck

URBANISME**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur GENERET Pierre demeurant à 4890 THIMISTER-CLERMONT, Mononk Jules 35

Le terrain concerné est situé à THIMISTER-CLERMONT 4890, Mononk Jules 37 et cadastré 1ère division section A n°509R

Le projet consiste en la transformation de l'habitation existante et l'extension à l'arrière sur 2 niveaux et toiture plate et présente les caractéristiques suivantes :

Murs de maçonneries d'élévation en briques rouge, toiture plate pour l'extension et superficie des constructions qui excèdent 20% de la superficie du lot.

Le dossier peut être consulté les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30 à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service de l'Urbanisme (087/44 65 16, urbanisme@thimister-clermont.be) dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/11/2017 au 04/12/2017 au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial. Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO